



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 468-2026 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX VISANT LA DÉLIVRANCE DE PERMIS À LA
CONCLUSION D'UNE ENTENTE ENTRE UN REQUÉRANT ET LA MUNICIPALITÉ**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

Adoption du règlement numéro 468-2026 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux visant la délivrance de permis à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Municipalité.

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, du règlement numéro 468-2026 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux visant la délivrance de permis à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Municipalité.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi le 11 mars 2026.

Donné à Saint-Joachim, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 11 mars 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier